



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 23 : Politique de l'OACI en matière de formation aéronautique civile et renforcement des capacités dans le domaine de l'aviation

ÉLABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN AVIATION AU CAMEROUN

(Note présentée par le Cameroun)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note présente le projet d'élaboration d'une feuille de route pour le renforcement des compétences en aviation initié par le Cameroun ainsi que son état d'avancement.

Le Cameroun, comme plusieurs États membres est confronté au manque de personnel aéronautique qualifié et compétent en nombre suffisant. Les perspectives de croissance des activités liées au transport aérien n'augurent pas d'une résorption de ce déficit en personnel si des actions idoines ne sont pas menées pour la planification des ressources humaines nécessaires.

Conscient de cette situation relevée notamment dans la Résolution A38-12, Appendice D, de l'Assemblée de l'OACI, les autorités camerounaises se sont orientées vers la résolution du problème de compétence en aviation en impliquant les acteurs susceptibles d'intervenir dans le processus de formation (professionnels de l'aviation et structures impliquées dans le système d'enseignement et de formation professionnelle).

La feuille de route en cours d'élaboration prescrit parmi les priorités la poursuite de l'opérationnalisation de l'École de formation de l'Autorité Aéronautique destinée à dispenser des formations réglementaires et celles du personnel des autorités d'aviation civile.

Le Cameroun a toujours été à l'avant-garde pour le soutien des initiatives sous régionales en matière de formation. Ainsi, tout renforcement des capacités au niveau du Cameroun bénéficiera aux d'États de la sous-région Afrique Centrale, ainsi qu'à d'autres États francophones et anglophones du Continent grâce à l'atout du bilinguisme.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre connaissance du projet initié par le Cameroun concernant l'élaboration d'une feuille de route pour le développement des compétences en aviation ;
- b) à encourager tous les États membres qui font face à la pénurie de personnel qualifié pour mettre en œuvre les SARP et PANS à élaborer des feuilles de route pour renforcer leurs compétences ;
- c) à demander au Conseil de l'OACI de poursuivre le soutien aux États membres en vue de l'harmonisation des niveaux de compétences des professionnels de l'aviation ;

¹ Version française fournie par le Cameroun.

d) à lancer un appel aux États contractants, aux partenaires de l'industrie, aux organisations internationales, aux entités publiques et privées pour qu'ils fassent des contributions aux initiatives pérennes de renforcement des compétences des personnels aéronautiques.	
<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les Objectifs stratégiques.
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	Résolution A38-12, Appendice D

1. INTRODUCTION

1.1 Au cours de sa trente huitième session, l'Assemblée a relevé les difficultés qu'éprouvent certains États membres dans la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) et des Procédures pour les services de la navigation aérienne (PANS) en raison de la pénurie de personnel qualifié pour appuyer le système existant et futur du transport aérien.

1.2 Considérant qu'il faut consacrer des efforts particuliers pour aider les États membres à répondre à leurs besoins dans le domaine des ressources humaines, l'Assemblée a décidé à travers la Résolution A38-12, Appendice D, que l'OACI aidera les États membres à réaliser et à maintenir la compétence du personnel aéronautique au moyen de son Programme d'enseignement aéronautique.

1.3 Confronté au manque de personnel aéronautique qualifié et compétent en nombre suffisant, le Cameroun a initié un projet d'élaboration d'une feuille de route pour le développement des compétences en aviation en s'appuyant sur des orientations de l'OACI.

2. DISCUSSION

2.1 Le développement sûr et ordonné du transport aérien requiert des ressources humaines qualifiées en nombre suffisant dont ne disposent pas aujourd'hui les acteurs de ce secteur au Cameroun : autorité de l'aviation civile, entité chargée des enquêtes d'accidents et d'incidents, exploitants d'aéronefs, organismes de maintenance, gestionnaires d'aérodromes, fournisseurs de services de la navigation aérienne et organismes de formation.

2.2 La feuille de route pour le développement des compétences en aviation a pour objectif d'identifier les besoins et les priorités en matière de formation à court et à moyen termes, et de définir la stratégie permettant de les adresser de façon durable.

2.3 Outre les acteurs de première ligne susmentionnés qui participent à son élaboration, les départements ministériels chargés de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur, du travail et de la formation professionnelle sont impliqués dans la préparation de cet important document de planification. Cette démarche vise à aborder la problématique du renforcement des capacités en aviation à différents niveaux de formation : académique et professionnel.

2.4 L'élaboration de la feuille de route comporte deux phases : une phase d'initiation (Phase I), et une phase de mise en œuvre (Phase II). La Phase I du projet a pour objectif d'identifier les besoins actuels et futurs en formation dans tous les secteurs de l'aviation au Cameroun. La Phase II consiste à produire la feuille de route à partir des résultats obtenus lors de la Phase II.

2.5 La Phase I a été achevée à l'issue d'un atelier organisé du 11 au 14 juillet 2016 à Yaoundé. Cet atelier visait à :

- a) identifier les étapes et les outils pour le développement d'une feuille de route pour le développement des compétences ;
- b) appliquer les étapes et les outils dans le cas du Cameroun ;
- c) mettre en œuvre les dispositions de l'OACI pour le développement des compétences.

2.6 Les thèmes abordés au cours de cet atelier ont permis de mettre en exergue les besoins de haut niveau en termes d'emplois et profils, de formations nécessaires et de structures de formation en aviation.

2.7 La poursuite de l'opérationnalisation de l'École de formation de l'Autorité Aéronautique a été identifiée comme une priorité à court terme. Grâce à cette école, le Cameroun ambitionne de devenir un pôle d'excellence pour les formations réglementaires et les formations destinées au personnel des autorités d'aviation civile.

2.8 Le centre de formation de Douala qui fait partie de l'École de formation a organisé et/ou abrité depuis 2013 une vingtaine de formations à l'intention des personnels de supervision de la sécurité et de la sûreté, ainsi que des personnels des partenaires de sûreté. Afin que ce centre offre des programmes de formation harmonisés selon les standards OACI, des démarches ont d'ores et déjà été entreprises pour son adhésion au programme TRAINAIR PLUS.

2.9 C'est le lieu ici de remercier tous les partenaires [OACI, la Federal Aviation Administration (FAA) et l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)] qui par le biais de la coopération internationale ont apporté leur concours à l'organisation de formations très appréciées dans ce centre, auxquelles ont pris part des personnels aéronautiques camerounais et d'autres États de la sous-région Afrique Centrale.

3. CONCLUSION

3.1 Le manque de personnel aéronautique compétent et qualifié en nombre suffisant dans certains États membres est un obstacle majeur à la mise en œuvre adéquate des SARP et des PANS, et par conséquent au développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale.

3.2 Considérant l'initiative de l'OACI « Aucun pays laissé de côté », des efforts particuliers doivent être consacrés au niveau international pour aider les États membres à répondre à leurs besoins dans le domaine des ressources humaines.

3.3 Des projets d'élaboration de feuilles de route pour le renforcement des compétences en aviation à l'instar de celui du Cameroun, sont à encourager et à appuyer.